



Courrier adressé à La Direction des Relations Sociales

Enquête Ipso Facto sur le Projet de Réorganisation des Activités en France (PSE)

Mesdames, Monsieur,

Le Secrétaire du CSE et l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives au sein de HBCE tient à vous alerter fermement sur les "dysfonctionnements manifestes" liés à la diffusion du questionnaire concernant le Projet de Réorganisation des Activités en France (PSE), transmis par l'expert Ipso Facto à partir du 4 juillet 2025.

Depuis plusieurs jours, nous recevons un nombre croissant de signalements de la part des salariés, indiquant "ne pas avoir reçu le lien d'accès au questionnaire", ou bien "avoir rencontré des problèmes techniques bloquants".

Ces difficultés sont d'autant plus inacceptables que :

- * Le calendrier de réponse est contraint (jusqu'au 25 juillet 2025),
- * Cette enquête est "une demande formelle de la Commission CSSCT du CSE" et non un simple outil de consultation annexe,
- * Elle engage la légitimité des analyses à venir dans le cadre du PSE.

De plus, nous avons été contraints d'utiliser le prestataire HBCE, Alma Consultant, afin de bénéficier de sa compatibilité avec les normes et contraintes HSBC. Aussi, nous sommes fortement étonnés de faire face à des problèmes techniques lorsqu'il s'agit d'une enquête CSSCT votée par les membres du CSE.

Nous sommes d'autant plus surpris que ce prestataire en charge de la diffusion des questionnaires sur les Elections, le Baromètre, etc. n'a pas rencontré des problèmes techniques similaires.

NOUS, le Secrétaire du CSE et les Organisations Syndicales exigeons donc immédiatement :

1. Une communication officielle de la Direction (type Info Rh) à l'ensemble des salariés abordant les points suivants :
 - Information sur l'émetteur apparent "Ipso-Facto" (afin d'éviter un signalement de Phishing),
 - Information de l'ouverture effective du questionnaire et incitation aux salariés bloqués à reprendre l'enquête,
 - Modus-operandi pour résoudre le problème technique rencontrés,
 - Inciter les salariés à remonter les problèmes rencontrés.
2. Une prolongation du délai de réponse au minimum jusqu'au 14 août 2025,
3. Un point précis et chiffré sur le nombre de messages (porteur du lien) diffusés,
4. Des garanties techniques immédiates de la part d'Alma Consultant et d'HSBC quant à la compatibilité des outils utilisés avec les systèmes HSBC.

En l'absence d'une réponse rapide et concrète sur ces points, nous nous verrons dans l'obligation de faire appel à l'arbitrage de la DRIETS.

Dans l'attente de votre retour urgent, veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Le Secrétaire du CSE et les Organisations Syndicales HBCE : CFDT - CFTC – FO – SNB